



S.M.E.A. de la Basse-Limagne

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le

ID : 063-256300187-20241216-2024_12_54-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Comité Syndical du
16/12/2024

Délibération
n° 2024-12-54

Date de convocation :
12/12/2024

Nombre de membres
en exercice : 87
Nombre de membres
présents : 38
Nombre de suffrages
exprimés : 44

VOTE :
Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de
séance :
Amalia QUINTON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication. La juridiction compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 décembre, le Comité Syndical de la BASSE-LIMAGNE, s'est réuni à JOZE, sous la Présidence de Monsieur Guillaume DAUPHANT, 1^{er} vice-président et président par intérim.

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 12 décembre 2024, le comité syndical a été à nouveau convoqué le 16 décembre 2024 à 17h00, et peut valablement délibérer sans condition de quorum.

Etaient présents : Voir liste jointe.

Objet : **Autorisation de paiement en investissement avant le vote du budget primitif ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025**

Monsieur le Président indique aux délégués que, dans l'attente du vote du Budget Primitif ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025, le Comité syndical doit autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2024 non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article 15 de la loi du 5 janvier 1988).

Les crédits sont ouverts selon le tableau suivant :

Compte	Intitulé	BUDGET 2024 (BP + DM)	OUVERTURE DE CREDITS 2025
21351	Bâtiments d'exploitation	35 000.00	8 750.00
21532	Réseaux d'assainissement	167 255.64	41 813.91
21562	Service d'assainissement	5 000.00	1 250.00
2313	Constructions	49 665.21	12 416.30
2315	Installations, matériel et outillages techn.	250 000.00	62 500.00
TOTAL		506 920.85	126 730.21

DELIBERATION

Les membres du Comité, l'exposé entendu, autorisent le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget ASSAINISSEMENT COLLECTIF à hauteur d'un quart des crédits ouverts en 2024, conformément au tableau ci-dessus.

**FAIT & DELIBERE, les mêmes
Jour, mois et an que ci-dessus.**
Le 1^{er} vice-président et président
par intérim,
Guillaume DAUPHANT

